



Déchets assimilés

Déchets de nature similaire aux déchets ménagers et pouvant être collectés dans les mêmes conditions (caractéristiques et quantité) : ordures ménagères, emballages...

Les structures produisant plus de 10 t/an de biodéchets sont tenues de les faire collecter et traiter séparément.

Pour en
savoir plus
sur mes
obligations

→ Fiche 2

Préparation

Dépend des conditions de collecte du collecteur : les déchets assimilés peuvent être collectés en bacs (fournis par le collecteur ou non), en sacs, dans des bennes...

Modalité de collecte

Gestion de proximité pour les déchets verts, les biodéchets

Collecte par le service public selon les caractéristiques et les quantités produites

Collecte par un prestataire privé



Palettes de manutention usagées

Palettes de bois

Préparation

Dépend des conditions de collecte du collecteur

Modalité de collecte

Collecte dans les déchèteries équipées d'une benne bois

Collecte par un prestataire privé

Suremballages de conditionnement

Cartons et films plastiques



Préparation

Dépend des conditions de collecte du collecteur : compaction ou non, possibilité de mise à disposition de bennes



Modalité de collecte

Collecte dans la benne cartons des déchèteries

Collecte par un prestataire privé